

Commune de CULIN 38300
PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2026 à 20H00

Date de convocation : 16 janvier 2026

Présents : Maurice DEBRAND / Denis SOMMAIN / Alexandre FAKCHE // Olivier MONDINO / Patrick SOUZY / Edmond RAJON / Régine MARMONIER / Gisèle RAJON / Jean-Claude DEROSIN / Brice BONAVIA / Karine GAILLARD / Brigitte BRESSAN / Jean-Philippe BARRET / Sandrine MILLIAT

Excusés : Regis PELLICOLI donne pouvoir à Denis SOMMAIN

Conseillers en exercice : 15 **Conseillers présents** : 14 **Conseillers votants** : 15

Président de séance : Maurice DEBRAND, Maire de la Commune

Secrétaire de séance : Denis SOMMAIN

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal de réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

2- Délibérations à voter :

3- Infos:

Commune

EPCI

4- Points Divers :

Projets

Travaux

Urbanisme/Environnement

Solidarité

Animation

5- Tour de Table

La séance débute à 20H00

1- Approbation du procès-verbal de réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Le Procès-Verbal, diffusé le 15 décembre 2025 à tous les conseillers, est approuvé à l'unanimité des participants au conseil municipal du 11 décembre 2025. Le PV sera affiché et mis en ligne sur le site internet de la Commune.

2- Délibérations

2026-01-01 : Retrait des délibérations 2025-08-04 du 28 août 2025 et 2025-12-02 du 11 décembre 2025

Monsieur le maire expose :

La demande de subvention DETR 2026, objet de ladite délibération, était basée sur l'axe 7 (ingénierie) de l'appel à projets DETR/DSIL de novembre 2025.

Suite à réunion du 09 janvier avec le représentant du groupe « villages d'avenir » de la Préfecture de l'Isère, il est jugé plus pertinent de baser la demande de subvention sur l'axe 2 (scolaire/socioculturel et sportif).

En outre les montants de travaux tel que prévus en 2025 ont été réajustés suite au travail réalisé par l'AMO Beaur.

Il convient donc de ne pas tenir compte des deux délibérations pré citées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE le retrait des délibérations 2025-08-04 et 2025-12-02**

2026-01-02 : Demande subvention DETR/Ingénierie extension salle SMA

Monsieur le maire expose :

Conformément à l'orientation prise avec le représentant du groupe « villages d'avenir » de la Préfecture de l'Isère, il est proposé de soumettre la demande de subvention DETR 2026 selon les principes suivants

- Positionner le projet sur l'axe 2 (scolaire/socioculturel et sportif).
- Solliciter une subvention sur l'ensemble travaux/ingénierie opérationnelle
- Mentionner la planification pluriannuelle du projet et son rattachement au programme « restructuration du centre bourg » porté par le groupe « Villages d'avenir ».

Le calendrier de mise en œuvre du projet de restructuration du centre bourg est basé sur le dossier d'études préliminaires établi par le bureau BEAUR remis en janvier 2026, pour sa première étape consistant en l'agrandissement de la salle multi-activités.

La programmation envisagée implique le lancement de la phase opérationnelle à compter de l'automne 2026.

Au titre de la DETR 2026, l'opération peut prétendre à une subvention de 20%, le montant estimé des dépenses HT, étant compris entre 500 K€ et 1 million d'euros.

L'opération est planifiée sur 3 ans, entre 2026 et 2028, selon la répartition suivante, exprimée en € courants de réalisation :

Financement	(€HT) 2026	(€HT) 2027	(€HT) 2028	Total € HT
DETR 2025 -20%	4 536	94 103	38 514	137 153
Région AURA (estimé)		150 000	50 000	200 000
Département 38 (estimé)		150 000	50 000	200 000
Autofinancement	18 142	76 412	54 058	148 612
Montant Total € HT	22 678	470 515	192 572	685 765

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** le montant de travaux estimé à 685 765 € HT, et le calendrier prévisionnel de réalisation
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention DETR 2026 (Axe2) pour construction/rénovation de salle à vocation sportive, scolaire et socio-éducative, d'un montant estimé à 685 765 € HT et, et à signer tous les documents nécessaires.

3- Informations

Commune :

L'état des courriers départ, des factures réglées et des dossiers d'urbanisme en cours d'instruction depuis le précédent Conseil, a été transmis à tous les conseillers le 16 janvier 2026

SIVU Culin Tramolé :

Le budget 2026 sera préparé en janvier et voté en février 2026.

L'affectation des montants dus par chaque commune au titre de l'année 2026, sera délibérée en conseil syndical du 27 janvier.

Bièvre Isère Communauté :

Le prochain conseil communautaire est programmé le 26 janvier 2026.

Le PV du conseil du 15 décembre sera distribué à tous les conseillers le 27 janvier.

Les différents CR des commissions sont diffusés à tous les conseillers par les délégués communaux qui y siègent.

STEP : Les travaux ont repris le 05 janvier. La fin du chantier est à ce jour envisagée pour fin février 2026.

4- Points communaux divers/décisions :

Projet « centre bourg » extension SMA :

Le CR de la réunion du 11 décembre, entre la commission dédiée et les représentants de Stella Dance et de l'AS Culin, a été transmis au BEAUR le 05 janvier 2026. Après la réunion de la commission travaux du 19 janvier, le projet de programme a été complété en conséquence par le BEAUR.

La version du 20 janvier a servi de base à la délibération 2026-01-02.

Suite à la rencontre du 23 décembre avec le représentant de la Région AURA, le dossier sera pris en compte et suivi dans le cadre de la nouvelle planification pluriannuelle à mi 2026.

Côté Département, il faudra également attendre mi-2026 au plus tôt, pour déposer la demande de subvention, au titre de la planification pluriannuelle 2027/2032.

Budget :

Le calendrier de mise en place du budget 2026 sera le suivant :

- CM du 05 mars : présentation et vote du CFU 2025
- Entre fin mars et mi-avril : 2 réunions préparatoires ouvertes à tous les élus
- CM d'avril : vote du budget 2026

Travaux voiries /Bâtiments/Espaces publics :

Bâtiment mairie : Le cahier des charges de l'audit énergétique a été proposé par l'Ageden et remis au bureau KALEO pour devis en vue d'une réalisation en mars 2026. Cet état des lieux servira de dossier justificatif au dépôt de candidature pour une subvention IISERENOV (TE38).

Secteur de Lucle : Les compléments de protection et de plantations autour du stade de Lucle reprendront début février. L'agora végétale sera également réalisée début février. Le portail du stade de Lucle sera posé au cours du 1^{er} trimestre 2026.

La future table d'orientation a été commandée auprès de Pic Bois, pour un montant HT de 990 €. Elle sera implantée chemin de Pise.

Les deux souches entravant le libre passage sur le chemin de Panissière aux broches, ont été arrachées le 20 janvier. Un arbre situé chemin des charmes sera abattu en février en accord avec le propriétaire.

Le raccordement en souterrain du réseau électrique venant de la ferme photovoltaïque de Ste Anne sur Gervonde est prévu par Enedis. Suite réunion sur place ce jour, la question de l'emplacement d'un futur transformateur sur l'Emplacement Réserve n°13 est posée.

La justification de l'ER 13 était basée sur 2 besoins :

- Mise en place d'une bâche incendie. Cette exigence n'est plus d'actualité depuis l'installation de la nouvelle conduite d'eau en 2021.
- Réserve pour installation d'un PAV de Bièvre Isère. Ce PAV n'a pour l'heure pas été retenu.

L'installation d'un transformateur au sol ne remettant pas en cause le potentiel PAV, il est admis de ne pas s'opposer à l'installation du transfo Enedis.

Enedis a cependant été informé que la zone était située en risque ravinement et ruissellement de versant dans le PLU.

Contrat fourniture d'électricité mairie, salle des fêtes et église : à renégocier en février.

Urbanisme/environnement :

La prochaine commission urbanisme se tiendra le 14 février à 9H30.

Pour information, la loi « simplification de l'urbanisme et du logement » votée en novembre 2025 va conduire à une nouvelle approche des documents de planification SCOT/PLUi/PLU, etc., ainsi qu'à des modifications substantielles de certaines règles.

Solidarité :

Un repas commun sera organisé le 17 février à midi par la commission « jeunes » dans le cadre du « café rencontre », salle SMA.

Communication/animations :

Le télégramme sera distribué en fin de semaine prochaine.

Divers :

Elections mars 2026 : Le tableau des permanences a été rempli. Il sera également proposé aux nouveaux candidats.

5- Tour de table :

RAS

La séance est levée à 21H40

Le prochain conseil municipal est fixé au Jeudi 05 mars 2026 à 20H

Signature du Président et du secrétaire

Nom Prénom du Président	Signature	Nom Prénom du Secrétaire	Signature
Maurice DEBRAND		Denis SOMMAIN	